

Décision

Générale

colonial

Décision n° 922 du 22 juillet 1963 :

n° 922

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date de publication
22 juillet 1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'ex-militaire Randriamihafy, décédé à Djibouti le 2 novembre 1940, seront exhumés du cimetière de Djibouti et transférés à Mahatsinjo, canton et sous-préfecture de Tsaratanana (Madagascar). Les dépenses occasionnées par cette exhumation et ce transfert seront à la charge du budget du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre à Paris.